



CONFÉRENCE
RÉGIONALE
DES ÉLUS
DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate
À tous les médias

Des visages sur des faits : Avis de licenciement collectif à la Conférence régionale

Rouyn-Noranda, le 17 décembre 2014 – Les 25 membres de l'équipe de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, répartis dans ses bureaux d'Amos, de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda, ont reçu aujourd'hui un avis de licenciement collectif. Cette procédure est conforme à la Loi sur les normes du travail et fait suite au dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi n° 28, qui vise à concrétiser certaines dispositions du discours sur le budget du mois de juin dernier, dont un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. La date prévue de cet avis de licenciement collectif est le 1^{er} mars 2015.

« En d'autres mots, l'abolition législative de la Conférence régionale se concrétise pour des raisons économiques et nous n'avons aucune prise sur cette décision », indique le président de l'organisme, M. Jean-Maurice Matte. Actif depuis maintenant 50 ans en Abitibi-Témiscamingue, cet organisme est voué à une mort programmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. De plus, le gouvernement du Québec ne présente encore aucune certitude sur le comment et les moyens humains et financiers nécessaires à la poursuite du développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

« Ce qui est le plus désolant dans tout ça, c'est que les arguments du gouvernement pour procéder à l'abolition des CRÉ sont faux. En multipliant le nombre d'ententes avec ces dernières, le gouvernement les considèrerait comme des partenaires de choix », déplore M. Matte. Selon lui, on assiste à un véritable gâchis puisque la région venait d'adopter son plan quinquennal de développement pour la période 2014-2019, une commande qui lui avait par ailleurs été imposée par le gouvernement du Québec. Cet outil avait fait l'objet d'un large consensus, mais aujourd'hui, la région n'a plus de véhicule pour le mettre en œuvre.

« La Conférence régionale regroupe une équipe passionnée, solide, expérimentée et dévouée, qu'on pense au personnel de direction et administratif ou aux agentes et agents développement, de recherche ou de communication. Une telle expertise est un joyau pour une région comme l'Abitibi-Témiscamingue et pour l'heure, personne ne peut prédire où leur talent pourra atterrir dans une perspective de ralentissement économique », considère M. Matte.

Ces licenciements auront d'importants impacts sur les dossiers traités au sein même de la Conférence régionale, tels que ceux du Forum jeunesse, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, la Réussite éducative, Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT), etc. Les licenciements auront également des répercussions sur les fonds qui sont présentement sous la responsabilité de la Conférence régionale, par exemple ceux touchant les aînés, l'agriculture et l'agroalimentaire, les initiatives sociales et communautaires ainsi que l'entrepreneuriat.

-30-

Source : Lili Germain, agente de communication
819 762-0774, poste 109
819 290-3926

Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819.762.0774
Télécopieur : 819.797.0960



cr@conferenceregionale.ca
www.conferenceregionale.ca